

La bibliothèque et les archives de l'Insee



Stéphanie GROUDIEV

Conservatrice des bibliothèques

Michel de SABOULIN

Administrateur de l'Insee



Le site www.insee.fr assure aujourd'hui l'essentiel de la diffusion des informations produites par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Mais la rubrique "Publications" du site insee.fr ne contient que des publications relativement récentes, issues d'une édition en ligne. Un grand nombre de publications actuelles et anciennes sont accessibles grâce à la bibliothèque de l'Insee, et des dossiers archivés au Service des archives économiques et financières (SAEF) donnent des informations précieuses sur l'Insee et les organismes qui l'ont précédé avant sa création en 1946 (encadré).

Encadré 1 : Histoire de l'Insee

L'Insee a été créé en 1946 sous le nom d' "Institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer". Il est issu de la fusion du Service national des statistiques (SNS) avec les services d'études économiques et de documentation du Ministère de l'économie nationale. En 1962, l'Insee a récupéré une partie des missions et du personnel du Service des études économiques et financières (SEEF), devenu ensuite la Direction de la prévision (DP). Le SNS (créé en 1941) était issu de la fusion de l'ancienne Statistique générale de la France (SGF) avec le Service d'observation économique (1937), l'Institut de conjoncture (1938) et le Service de la démographie (1940).

Quant à la SGF, elle a une longue histoire : un bureau de statistique avait été créé au ministère de l'intérieur en 1800, il est devenu direction en 1806, puis a été supprimé en 1812. En 1833, a été créé au ministère du commerce un bureau de statistique générale, qui a pris en 1840 le nom qu'il gardera pendant un siècle : Statistique générale de la France (SGF). Ce service, devenu bureau en 1871, a été rattaché en 1906 au ministère du travail et a absorbé en 1919 le Service d'observation des prix créé en 1917. Devenue sous-direction, la Statistique générale de la France a été rattachée à la Présidence du Conseil de 1930 à 1936, sauf sur une courte période en 1934 où elle a été rattachée au ministère du Travail. A la fin de 1936, elle est devenue un service du ministère de l'Economie nationale.

Les directeurs généraux de l'Insee ont été Francis-Louis Closon (1946-1961), Claude

Gruson (1961-1967), Jean Ripert (1967-1974), Edmond Malinvaud (1974-1987), Jean-Claude Milleron (1987-1992), Paul Champsaur (1992-2003), Jean-Michel Charpin (2003-2007), Jean-Philippe Cotis (2007-2012) et Jean-Luc Tavernier (depuis 2012).

Des informations plus détaillées figurent dans la rubrique Histoire et patrimoine du site de l'Insee :

www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/default.asp?page=connaître/histoire.htm

La bibliothèque



Figure 1. Logo de la bibliothèque de l'Insee

La bibliothèque de l'Insee a été créée en même temps que l'Institut. Sa constitution, entre 1946 et 1951, s'est effectuée par la réunion des fonds documentaires de quatre services emblématiques :

- la Statistique générale de la France (SGF) ;
- le Service national des statistiques (SNS) ;
- le Service des économies étrangères du ministère de l'Économie nationale ;
- le fonds économique du centre de documentation économique de la Bibliothèque nationale.

Cet héritage constitue aujourd'hui le fonds ancien de la bibliothèque, avec des collections qui remontent pour une grande partie au milieu du 19^{ème} siècle. L'ouvrage le plus ancien conservé dans les réserves, le *Nouveau dénombrement du Royaume*, a été édité à Paris en 1720.

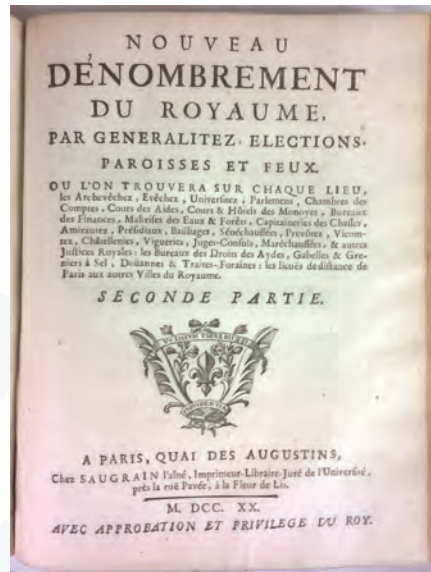


Figure 2. Page de garde du Nouveau dénombrement du royaume, partie 2, Paris, 1720

Une bibliothèque patrimoniale ...

Les fonds de la bibliothèque de l'Insee n'ont pas cessé de s'enrichir depuis sa création. Elle constitue aujourd'hui une bibliothèque à la fois patrimoniale et contemporaine, spécialisée dans les domaines statistique, démographique, économique, et sciences sociales. Sa valeur repose sur le caractère historique et international de ses fonds. Elle est à ce titre pôle associé de la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour les études statistiques et économiques.

Deux types de collections suscitent particulièrement l'intérêt des lecteurs :

- les collections du système statistique public français : la bibliothèque de l'Insee conserve toutes les publications de l'Insee, mais aussi de tous les services statistiques ministériels (SSM). Cette conservation s'effectue sans limite de profondeur historique, puisque qu'elle inclut les fonds documentaires des services antérieurs à la création de l'Insee. Elle s'effectue également quel que soit le support de diffusion en complément du papier, pour assurer la pérennité et l'exhaustivité des collections conservées ;
- les séries statistiques étrangères : une longue tradition d'échanges de publications a lié et lie encore la bibliothèque avec des partenaires dans le monde entier, notamment avec les Instituts nationaux de statistique étrangers. Les séries statistiques étrangères constituées depuis le milieu du 19ème siècle couvrent tous les domaines : annuaires statistiques, recensements de la population, rapports annuels de la banque centrale, statistiques du commerce extérieur, mais aussi statistiques agricoles, de production, d'entreprises, de la santé, du système éducatif, des transports, etc. Elles constituent une des grandes richesses du fonds de la bibliothèque à la fois pour leur complétude, et pour leur réunion, unique en Europe. Certains documents conservés à la bibliothèque sont introuvables ailleurs en Europe (par exemple, la collection complète des recensements de population des États-Unis de la fin du 19ème siècle).

A ces séries longues qui retracent toute l'évolution chiffrée des grands domaines économiques, il faut ajouter les grandes sommes publiées par les organismes internationaux, quelques pièces uniques comme des pyramides des âges tracées à la main, des ouvrages précieux parce qu'annotés par de grands noms de l'économie, des livres rares aux reliures anciennes, et enfin

toutes les acquisitions contemporaines qui permettent de continuer à éclairer la réflexion et le débat économique.

Le fonds de la bibliothèque est composé de plus de 100 000 ouvrages, et d'environ 13 000 titres de revues et séries. Pour illustrer ces chiffres, notons que l'ensemble de ces documents représente presque 9 kilomètres linéaires de rayonnages ! Les collections sont réparties entre des réserves, en sous-sol de la Direction générale de l'Insee à Malakoff, et un entrepôt à Amiens.



Figure 3 / 4. Réserves de la bibliothèque dans les locaux de la direction générale



Figure 5. Anciens volumes de la Statistique Générale de la France...



Figure 6. Des manuscrits du XX^e siècle

... et des services nouveaux

Dès sa création, la bibliothèque de l'Insee a eu comme double vocation de fournir aux agents de l'Institut toute la documentation utile à leurs travaux, et d'assurer un service public permettant à tout visiteur de consulter sur place les collections conservées. Cette mission de diffusion est au cœur des travaux de modernisation entrepris par la bibliothèque depuis plusieurs années.

La bibliothèque de l'Insee a rendu le catalogue de ses publications papier accessible en ligne en mai 2014. Le **catalogue Aladin** donne aujourd'hui accès à plus de 170 000 références, et il s'enrichit quotidiennement de nouvelles notices. Les notices des documents entrés à la bibliothèque avant 1982, date de l'informatisation du catalogue, ont fait à l'époque l'objet d'une description sur des fiches papier, souvent aussi soigneusement calligraphiées que difficiles à exploiter pour les chercheurs habitués à des outils modernes ! L'informatisation de ces notices est donc en cours, il s'agit d'une saisie rétrospective qui permettra à ces documents d'être recherchés dans le catalogue, par leur titre, leur auteur, leur éditeur, leur année d'édition... L'achèvement de ce travail est estimé à juillet 2018.

Autour du catalogue, le portail documentaire <http://www.bibliotheque.insee.net/> donne accès aux outils développés par la bibliothèque, notamment :

- les lettres de veille : la bibliothèque publie chaque semaine deux lettres de veille, "Travail-emploi" et "Entreprises". Elles sont le fruit d'une sélection quotidienne d'information fiable et pertinente sur ces deux thématiques. Tout internaute qui le souhaite peut s'y abonner et les recevoir chaque semaine ;
- le service questions/réponses : il permet aux agents de l'Insee et aux internautes de poser des questions documentaires aux bibliothécaires de l'Insee, qui les orientent dans leurs recherches pour trouver les documents dont ils ont besoin ;
- **Epsilon**, la **bibliothèque numérique de la statistique publique**.

Ouverte depuis mars 2011, elle est constituée d'un entrepôt de publications numériques respectant la norme OAI (archives ouvertes). Elle a vocation à accueillir les publications électroniques de l'Insee (nationales et régionales) et des services statistiques ministériels (SSM). Il s'agit d'assurer, pour l'Insee et les SSM qui le souhaitent, la conservation et la diffusion sur le long terme des publications de la statistique publique. Des adresses URL stables et pérennes assurent la citabilité des documents sur le long terme, et un archivage pérenne garantit leur sauvegarde. Tous les SSM sont invités à contribuer à ce dispositif. Actuellement, la Dares (ministère du travail), la Drees (ministère de la santé), le SSP (ministère de l'agriculture) et la DEPP (ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) y participent, et une convention est en préparation avec l'OED (observatoire économique de la défense).

Outre les publications récentes, Epsilon est enrichi régulièrement grâce à un vaste chantier de numérisation des publications papier. Il s'agit à la fois des premiers numéros de revues toujours publiées (par exemple *Économie et statistique*) ou de publications arrêtées (comme *Archives et documents*).

Aujourd'hui, 25 000 documents, soit plus de 300 000 pages, peuvent être consultés sur Epsilon. Grâce à un partenariat avec Gallica, la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France, d'anciennes collections arrêtées (*Collections de l'Insee*, séries C, D, E et M) seront prochainement numérisées. De son côté la bibliothèque de l'Insee numérise actuellement les anciens numéros de la collection *Insee Résultats*.

La bibliothèque de l'Insee est ouverte au public extérieur (voir en fin d'article). Elle propose également des présentations de son portail documentaire et de ses outils. Depuis le 21 septembre 2015 et jusqu'à février 2016, elle présente une exposition consacrée à Edmond Malinvaud, ancien directeur général de l'Insee.

Les archives

Le Code du patrimoine (livre II, dont le contenu est défini par la loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 sur les archives) définit ainsi les archives : "Les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité. [...] La conservation des archives est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche".

Encadré 2 : Missions de l'Insee

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a pour objectif principal d'éclairer le débat économique et social. Il collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Ces informations intéressent les pouvoirs publics, les administrations, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants, les étudiants et les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions. Pour satisfaire ses utilisateurs, l'Insee est à l'écoute de leurs besoins et oriente ses travaux en conséquence. L'Insee assure aussi la coordination du service statistique public français. Il veille au respect du secret statistique. Il représente la France dans les instances communautaires et internationales, afin de contribuer à l'édification d'un espace statistique international. Il assure des activités d'assistance technique et de coopération avec des pays étrangers. Il délègue au Genes (Groupe des écoles nationales d'économie et statistique) les fonctions d'enseignement supérieur et de recherche.

La diffusion de l'information statistique par l'Insee se fait essentiellement par son site www.insee.fr qui donne un accès gratuit à un grand nombre de publications et de bases de données ; mais il y a aussi des serveurs vocaux qui fournissent les indices les plus demandés (indice mensuel des prix à la consommation, indice trimestriel de référence des loyers), un service de réponse téléphonique pour des sujets relatifs aux entreprises (demandes d'avis de situation des entreprises au répertoire Sirene, ou recherche d'informations pour toutes les démarches concernant ce répertoire) et un service de "foire aux questions" sur le recensement de la population.

Créé en 1997, le site www.insee.fr est aujourd'hui articulé autour de huit rubriques : Accueil ; Thèmes ; Bases de données ; Publications ; Régions ; Définitions et méthodes ; L'Insee et la statistique publique ; Services. La recherche des informations peut se faire soit par une navigation classique, soit à partir d'un moteur de recherche construit autour de Google. Une refonte de ce site est en cours. Dans le nouveau site, qui devrait voir le jour en 2017, la recherche d'informations dans les bases de données sera facilitée par un moteur (SOLR) "à facettes", permettant d'organiser et de trier les échos de façon beaucoup plus efficace.

Par rapport à la précédente loi de 1979, la loi de 2008 sur les archives a modifié certains articles de la loi statistique de 1951. Sur les enquêtes statistiques, elle a raccourci les délais de non-communicabilité des données individuelles : de 30 à 25 ans pour les entreprises, de 100 à 75 ans pour les personnes physiques. L'utilité des documents produits varie au cours du temps. On distingue habituellement :

- les archives courantes, d'utilité immédiate : il s'agit de dossiers en cours, conservés dans les bureaux ;
- les archives intermédiaires, qui ont une utilité juridique : dossiers clos, affaires traitées, mais on peut avoir besoin de les rouvrir pour les compléter ou les consulter, par exemple pour une recherche de preuve ; elles sont conservées sur place, dans des salles ou bureaux d'archives ;
- et les archives définitives, qui ont une utilité historique : ce sont des documents qui ont une valeur pérenne et un intérêt pour la recherche historique et le patrimoine

culturel et scientifique ; ils sont conservés dans un service public d'archives.

La nature des travaux de l'Insee conduit à considérer séparément le cas des "dossiers et documents" (archives classiques, sur papier), de celui des "fichiers de données statistiques" (fichiers d'enquêtes). Pour les archives de l'Insee, il est prévu selon, la nature de celles-ci, différents lieux de conservation (tableau 1).

Nature des archives	Données statistiques sous forme de fichiers détail d'enquêtes ("fichiers")	Dossiers, documents, questionnaires des enquêtes ou du recensement de la population ("papier")
courantes	Insee	Dans les bureaux ou à proximité immédiate
intermédiaires	Insee (Centre national informatique ; application "Figaro" de gestion des fichiers archivés)	Pour la DG : Service des archives économiques et financières (SAEF). Pour les DR : au sein de la DR, dans un local réservé
définitives	Site de Fontainebleau des Archives nationales	Dépôts d'archives spécifiques : SAEF pour la DG, Archives départementales pour les DR

Tableau 1 : Lieux de conservation des diverses archives de l'Insee

Un "fichier détail" est généralement le fichier de données utilisé pour la publication finale des résultats de l'enquête, après saisie de l'information, codification et traitement des questionnaires incomplets. Ces données sont anonymes mais il s'agit de données individuelles, ce qui leur confère un caractère sensible. L'Insee doit donc, dès la conception de l'enquête, prendre en compte les exigences de la loi de 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique et de la loi de 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés. De plus, ces fichiers ne peuvent être mis à disposition qu'en respectant des procédures strictement encadrées : par exemple, pour les chercheurs, la mise à disposition requiert l'avis du Comité du secret statistique, auprès duquel il doivent présenter en détail leur projet de recherche avant d'accéder à tel ou tel fichier d'enquête par l'intermédiaire du Centre d'accès sécurisé aux données (CASD).

Dans tout ce qui suit, on s'intéresse aux archives "classiques" que constituent les dossiers et documents. Ceux-ci sont généralement sur support papier. Les actions de numérisation et d'archivage au sein de l'application ministérielle ARCADE n'ont été entreprises que sur une période récente, sur laquelle les archives ne sont pas encore communicables.

Pour la direction générale, on organise avec le SAEF la gestion des archives intermédiaires : lors du versement, on précise s'il s'agit d "archives éliminables" ou d "archives historiques". En ce qui concerne les fichiers informatiques, les premières procédures ont été créées à l'Insee dès 1975, et une cellule Mise à disposition et Archivage créée en 1997 est chargée de l'archivage des fichiers et des dossiers pour l'ensemble des unités de la Direction générale. Quant aux directions régionales, elles n'archivent pas de fichiers informatiques. Pour les dossiers papier, elles gèrent elles-mêmes leurs archives intermédiaires. Leur archivage définitif se fait dans les services départementaux d'archives.

Le Service interministériel des archives de France (SIAF) coordonne les politiques d'archivage des ministères. Les ministères chargés de l'économie et des Finances, comme le ministère de

la Défense et le ministère des Affaires étrangères, conservent leurs propres archives. Celles-ci, y compris celles des services centraux qui y sont rattachés, sont gérées par le Service des archives économiques et financières (SAEF). Le SAEF est localisé à Paris. Les archives y sont collectées, et leur stockage physique se fait au Centre des archives économiques et financières (CAEF) à Savigny-le-Temple, à 40 km au sud-est de Paris.

Le Centre des archives économiques et financières (CAEF) détient des fonds et collections très divers, issus des services des ministères économiques et financiers ou des établissements publics et autorités administratives qui y sont rattachés. Ces archives historiques sont complétées de fonds privés et d'une bibliothèque issue de celle du ministère des finances. Les collections regroupent des monographies concernant les principaux champs de compétences du ministère : économie, finances, budget, comptes publics, réforme de l'Etat, législation fiscale, industrie.

Pour l'Insee, le SAEF intervient à plusieurs niveaux : pour préciser la politique, les principes et les modalités d'archivage ; pour apporter un conseil technique sur la mise au point des plans d'archivage proposés par l'Insee ; pour aider au traitement des versements d'archives (examen préalable des bordereaux de versement) ; et pour gérer en liaison avec l'Insee, les demandes de communication des dossiers et des campagnes d'élimination des archives éliminables.

L'Insee n'étant pas lui-même un service d'archives, l'archivage "historique" de ses dossiers et documents n'est pas assuré par l'Insee, mais par le CAEF. Un inventaire des dossiers disponibles figure sur le site du CAEF à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/caef/informations-statistiques>

Sur ce site, la page "Informations statistiques" (pour les directions du ministère autres que l'Insee et la Direction de la prévision) présente des rubriques Seconde guerre mondiale et ses conséquences ; Sujets transversaux ; Agriculture ; Assurances ; Budget ; Collectivités locales ; Commerce extérieur ; Fiscalité.

Le renvoi vers la page "Insee" fournit une information organisée selon 9 grandes rubriques : Historique ; Statistiques : organisation et fonctionnement ; Etats de service et dossiers de carrière ; Coordination statistique, recherche et nomenclatures statistiques ; Recherches économiques et économétriques ; Enquêtes et études statistiques ; Statistiques : comptabilité nationale et planification ; Statistiques de l'outre-mer ; Relations internationales.

La principale limitation de ces dossiers tient aux contraintes de délai de communicabilité. Les dossiers généraux sont généralement soumis au délai de communicabilité de 25 ans ; ces dossiers portent donc sur la période antérieure à 1990. Les dossiers d'enquêtes ayant trait aux faits et comportements d'ordre privé sont généralement soumis au délai de communicabilité de 75 ans. Cependant, ces dossiers sont d'un grand intérêt pour retracer l'histoire de la statistique et de ses institutions, et notamment pour mieux connaître les évolutions de la société française et les apports de la statistique aux processus de décision publique.

Informations pratiques sur la bibliothèque de l'Insee

La bibliothèque de l'Insee est ouverte au public extérieur du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30, et sur rendez-vous le matin.

6 rue Legrand 92240 Malakoff (Métro ligne 13 Malakoff-plateau de Vanves ou Porte de Vanves ; Tramway ligne 3 Porte de Vanves)

Téléphone : 01 41 17 67 18

Adresse mël : dg75-bibliotheque-service-public@insee.fr

Site internet : bibliotheque.insee.net/opac/